

furent glorieuses pour le champion catholique et terribles pour ses adversaires.

Mais, bientôt, le terrain où il combattait si vaillamment et avec un succès si marqué, lui fit défaut, et il lui fallut chercher ailleurs des aliments à son zèle religieux et à l'ardeur qui le dévorait.

La Providence lui ménagea l'occasion de développer son immense talent oratoire et de conquérir par sa parole convaincue, claire, entraînante, brûlante, l'ascendant qui lui était nécessaire pour le succès de la cause qu'il ne cessa de défendre, pendant les vingt années les plus glorieuses de sa vie : le triomphe de l'Eglise et de la vraie liberté.

A la mort de son père, arrivée en 1835, il devint pair de France, et, à l'âge de vingt-cinq ans, il entra dans cette chambre de la noblesse. De ce moment, il n'a cessé un seul instant de mettre les flots de son éloquence au service de la vérité, de la religion et de la liberté.

Entr'autres discours du comte de Montalembert, ceux qui méritent le plus d'être signalés sont les trois qu'il prononça en 1844, sur la liberté de l'Eglise, la liberté d'enseignement, et la liberté des ordres monastiques. C'est dans le dernier de ces discours qu'il prit ouvertement et fortement la défense des jésuites et qu'il concluait par ces mots si bien connus : "Nous sommes les fils des croisés, nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire."

A la veille de la révolution de quarante-huit, il prononça une harangue qui lui acquit tous les suffrages et qui força une feuille ennemie de lui rendre ce témoignage : "L'aiglon s'est fait aigle, aujourd'hui, et s'est élevé à une hauteur où l'amitié la plus complaisante ne le supposait pas capable d'arriver. Peu d'hommes de tribune ont compté dans leur vie un succès aussi complet. La chambre toute entière en a été jetée comme hors d'elle-même. . . . M. de Montalembert a réuni dans ce discours plusieurs qualités